



**ALLOCUTION PRONONCÉE**

**Dr. HEDY FRY,  
REPRÉSENTANTE SPÉCIALE POUR LES QUESTIONS D'ÉGALITÉ ENTRE LES  
SEXES,**

**DEVANT L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE**

**14<sup>E</sup> RÉUNION HIVERNALE**

**18-20 FÉVRIER 2015**

**VIENNE, AUTRICHE**

**L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI**

## **LE GENRE ET L'AVENIR DU DÉVELOPPEMENT DE L'OSCE**

Président Kanerva, chers collègues,

Dans mon allocution d'aujourd'hui, je voudrais, comme toujours, vous sensibiliser davantage aux questions liées au genre. Je profite donc de l'occasion pour vous faire part de mes pensées sur un thème que j'explorerai dans mon rapport annuel. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais faire le point sur des questions concernant mon mandat.

Le Conseil ministériel a adopté deux décisions liées à l'égalité des sexes en décembre à Bâle : une décision portant sur un addenda au Plan d'action de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes et une seconde sur la prévention de la violation faite aux femmes et la lutte contre cette dernière.

### **I. ADDENDA AU PLAN D'ACTION DE 2004 POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES**

Les États participants ont examiné un projet de décision sur l'égalité des sexes et un addenda au Plan d'action de 2004 pour la promotion de l'égalité des sexes l'automne dernier, mais n'ont pu s'entendre sur un texte définitif à Bâle. Malheureusement, certains États ont tenté de restreindre la portée de la résolution ou d'affaiblir les engagements relatifs à la promotion et à la réalisation de l'égalité des sexes.

En conséquence, le Conseil ministériel a pu adopter seulement une décision invitant les États participants à s'entendre sur le texte final de l'Addenda au Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes<sup>1</sup> et à le présenter au Conseil permanent pour qu'il l'adopte en 2015. Ce processus n'a pas encore commencé et je presse la présidence serbe de prendre des mesures rapides.

Sur une note plus positive, durant les négociations, les États participants ont examiné des façons dont l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et mon bureau, le Représentant spécial pour les questions liées à l'égalité des sexes, pourraient contribuer aux efforts de l'OSCE pour renforcer la participation des femmes à la vie politique. Je tiens à remercier tous les membres de l'Assemblée parlementaire pour le travail que nous avons accompli dans ce forum.

Un deuxième sujet d'intérêt dans les négociations a été une proposition de création d'une nouvelle structure intégrée pour l'égalité des sexes au sein du Secrétariat de l'OSCE. Cette nouvelle structure combinerait l'actuel Bureau du conseiller principal sur les questions relatives à l'égalité des sexes avec celui du représentant spécial pour l'égalité des sexes du président en exercice. Cette proposition visait à hausser le profil des questions liées à l'égalité des sexes au niveau politique au sein de l'OSCE, tout en renforçant le soutien institutionnel accordé au sein des structures de

---

<sup>1</sup> Conseil ministériel, [Decision No. 14/04 – 2004 OSCE Action Plan for the Promotion of Gender Equality](#), 7 décembre 2004 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

l'OSCE. En fin de compte, toutefois, cette proposition n'a pas fait consensus. C'est à vous, en tant que parlementaires, que revient la tâche de retourner faire pression sur vos gouvernements pour qu'ils appuient cette initiative.

## **II. ADOPTION D'UNE DÉCISION DU CONSEIL MINISTÉRIEL SUR LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET LA LUTTE CONTRE CETTE DERNIÈRE**

À Bâle, le Conseil ministériel a adopté une décision intitulée *Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes*.<sup>2</sup> La décision comprend les dispositions relatives à la violence faite aux femmes qui figurent dans la proposition d'addenda au Plan d'action de 2004 pour la promotion de l'égalité des sexes, qui avait fait l'objet d'un consensus parmi les États participants. Elle invite les États participants et les structures exécutives de l'OSCE à prendre des mesures dans cinq domaines différents liés à la lutte contre la violence faite aux femmes : le cadre juridique, la prévention, la protection, la poursuite et le partenariat.

## **III. IDÉES PRÉLIMINAIRES POUR LE RAPPORT DE 2015 SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES**

La réflexion sur les efforts visant à renforcer le travail de l'OSCE sur l'égalité des sexes au niveau inter-États m'amène à parler du travail que notre Assemblée réalisera cet été, lorsque nous célébrerons le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de l'Acte final d'Helsinki. À l'approche de cet important anniversaire, les parlementaires de l'OSCE devraient penser à des façons de reconfirmer les réalisations de l'OSCE dans les trois dimensions<sup>3</sup>. Notre Assemblée a un rôle particulier à jouer en présentant une perspective parlementaire sur l'avenir de l'organisation et en renforçant sa facette parlementaire pour l'avenir. Pour soutenir ce rôle, j'examinerai, dans mon rapport à Helsinki, les huit secteurs thématiques définis comme éléments centraux du processus d'Helsinki +40 par les États participants. Dans mon rapport, j'utiliserai le cadre d'analyse comparative entre les sexes pour examiner les principaux aspects de ces huit thèmes afin de montrer comment l'égalité des sexes peut être intégrée aux efforts visant à renforcer l'OSCE pendant qu'elle s'emploie à remplir les futurs besoins en matière de sécurité. Je soulignerai aussi les contributions que les parlementaires peuvent apporter pour amener une perspective liée à l'égalité des sexes dans ces questions au niveau national.

### **A. Application de l'analyse fondée sur l'égalité des sexes au processus d'Helsinki +40 : Trois exemples**

#### *i) Renforcer l'orientation stratégique de la dimension économique et environnementale*

---

<sup>2</sup> Conseil ministériel, [Decision No. 7/44, Preventing and Combating Violence Against Women](#), 5 décembre 2014 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>3</sup> Les trois dimensions de l'OSCE sont : la dimension politico-militaire (première dimension); [la dimension économique et environnementale](#) (deuxième dimension) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; [la dimension humaine](#) (troisième dimension) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Dans le cadre du processus Helsinki +40, les États participants songent à des façons d'améliorer le travail de la deuxième dimension. Une composante essentielle de cet effort consiste à assurer l'indépendance économique des femmes. La démarginalisation économique des femmes leur permet de participer pleinement à la société et de contribuer à la croissance et au développement économiques globaux, renforçant du même coup la stabilité et la sécurité globale pour tous.

Pour que ces objectifs soient atteints, il faut que les femmes aient un accès égal aux droits de propriété, aux services financiers, à l'éducation, à la formation professionnelle, à des garderies abordables, à des possibilités d'emploi et à des services de santé, notamment un éventail complet de services d'information et de soins en matière de santé reproductive. Les femmes doivent en outre être égales devant la loi et avoir droit à une égale protection de la loi, c'est-à-dire que les lois ne doivent pas faire de la discrimination envers elles *de jure*, par l'esprit et la lettre, ni *de facto*, dans leur application.

Bien que les États participants et les structures de l'OSCE aient déployé des efforts pour démarginaliser les femmes sur le plan économique, notamment par des discussions tenues durant les visites de pays faites par la Représentante Spéciale de l'OSCE pour les questions d'égalité entre les sexes, il n'en reste pas moins qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Une démarche mieux coordonnée et stratégique est nécessaire pour intégrer ces efforts systématiquement aux politiques, aux programmes et aux activités. Au nombre des exemples de façons dont les parlementaires peuvent contribuer à ces efforts, on compte la promotion de modifications des lois discriminatoires et la participation, en partenariat avec le secteur privé, à la création de réseaux de mentorat et de leadership pour femmes. Les parlementaires invitent aussi les hommes à participer, notamment au moyen de programmes de soutien des entrepreneures.

*ii) Renforcer la dimension humaine*

Les États participants examinent aussi les façons de renforcer la dimension humaine de l'OSCE dans le cadre du processus Helsinki +40. Un domaine d'intérêt particulier pour les parlementaires est le renforcement de la participation des femmes à la politique et au leadership public à titre de composante d'une bonne gouvernance. La bonne gouvernance, cela va sans dire, est essentielle à une sécurité globale. Dans toute notre région, les femmes sont trop souvent exclues du processus décisionnel dans la sphère politique et publique. Il en résulte qu'elles ne participent pas, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans les parlements, à la branche exécutive du gouvernement, aux conférences de paix ou aux conseils d'administration du monde entier. Pourtant, elles représentent plus de 51 % de la population et pourraient contribuer à renforcer la compétitivité des États nations dans une économie mondialisée.

En tant que parlementaires, nous pouvons prendre des mesures concrètes pour que nos parlements soient plus sensibles à l'égalité des sexes. Par exemple, nous pouvons établir des structures parlementaires pour femmes (comme des caucus de

femmes<sup>4</sup>), créer des politiques anti-harcèlement, établir des cadres de procédure plus flexibles et plus conviviaux pour les familles, établir des politiques de congés parentaux et assurer l'accessibilité de garderies sur les lieux de travail. En augmentant le nombre de femmes dans les parlements et en rendant les processus parlementaires plus sensibles à l'égalité des sexes, nous pourrions aussi mieux remplir les besoins tant des électeurs que des électrices. Lorsqu'il y aura plus de femmes au parlement, ce dernier sera vraisemblablement plus sensible aux façons dont les lois et les politiques influent sur les femmes et les filles, les hommes et les garçons de manière différente. J'invite tous les parlementaires à appliquer le cadre d'analyse comparative entre les sexes lorsqu'ils examineront les budgets nationaux et les projets de loi pour prévenir les conséquences indésirées susceptibles de désavantager les femmes ou les hommes.

Les parlementaires doivent jouer un rôle de chef de file dans l'amélioration de la participation politique des femmes à l'OSCE. De plus, les États participants sont conscients de la valeur du point de vue des parlementaires et ont officiellement reconnu le rôle de notre Assemblée. Par conséquent, nous avons le devoir de déplorer la situation inacceptable des femmes dans les camps de réfugiés en Libye, en Syrie, en Iraq et en Égypte, et le devoir d'y remédier.

*iii) Renforcer l'efficacité de l'OSCE*

Le processus Helsinki +40 est en partie axé sur les efforts visant à améliorer l'efficacité de l'OSCE comme organisation. À cet égard, il convient de noter particulièrement l'application par l'OSCE d'une analyse comparative entre les sexes dans toutes les sphères de ses activités. Ces efforts doivent viser des façons d'améliorer le travail de l'OSCE dans les questions liées à l'égalité des sexes.

Un certain nombre de mesures ont été prises récemment pour promouvoir l'égalité des sexes dans les structures de l'OSCE. L'un des plus importants progrès à cet égard a été l'affectation d'un conseiller en égalité des sexes à la mission de suivi spéciale de l'OSCE en Ukraine dès le début de la mission. Cette affectation a fait en sorte que la perspective de l'égalité des sexes dans le processus de planification et durant le mandat de la mission est prise en compte. Cependant, je constate que la mission a de la difficulté à recruter des femmes pour des postes de moniteurs ou de dirigeants.

L'OSCE a fait en outre de l'important travail en intégrant une perspective de genre dans le fonctionnement de son équipe antiterroriste, qui a acquis de l'expertise dans la compréhension de ce qui pousse les femmes à devenir des militantes islamistes et de ce qu'il faut faire pour les dissuader. Ces efforts font une importante contribution à la réalisation de la sécurité globale dans la région de l'OSCE et au sein de nos Partenaires pour la coopération. Par exemple, ils nous aident à comprendre pourquoi des femmes de pays participants de l'OSCE se joignent à

---

<sup>4</sup> Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, [Comparative Study of Structures for Women MPs in the OSCE Region](#), septembre 2013.

l'État islamique de l'Iraq et du Levant (connu sous l'acronyme EIIL ou Daesh) ou participent à d'autres activités terroristes inspirées par des idéologies religieuses extrémistes et à lutter contre ce phénomène.

Soulignons, toutefois, que les préoccupations liées à l'égalité des sexes ne sont toujours pas systématiquement intégrées à tous les secteurs du travail de l'OSCE, notamment au niveau des missions sur le terrain. Un système des responsable de la coordination pour l'égalité des sexes a été établi dans l'ensemble des structures de l'OSCE, mais les intéressés ne sont pas toujours correctement formés, ni suffisamment motivés, ne disposent pas du temps ou des ressources nécessaires et ne se trouvent pas assez haut dans la hiérarchie pour pouvoir intégrer efficacement une perspective de genre. En outre, les femmes continuent d'être sous-représentées dans certaines parties de l'OSCE, surtout au niveau des postes de cadres supérieurs et de hauts dirigeants politiques.

#### **IV. CONCLUSION**

Le changement passe par la transformation de systèmes dépassés et inefficaces. L'Assemblée devrait exercer des pressions en faveur d'une démarche plus systématique et efficace pour l'intégration d'une perspective de genre au sein de l'OSCE. Nous pouvons promouvoir cet objectif par l'entremise du projet Helsinki +40 de notre Assemblée et en contribuant à susciter la volonté politique voulue pour l'adoption de l'addenda au Plan d'action de 2004 pour promouvoir l'égalité des sexes en 2015. À notre retour dans nos parlements, nous devons aussi encourager les femmes qualifiées à présenter leur candidature à des postes à l'OSCE et exhorter les pouvoirs publics à chercher et à proposer des femmes – notamment pour des postes à la haute direction de l'organisation.

Je vous invite à me faire part de vos points de vue sur la façon dont les États participants au processus Helsinki +40 devraient tenir compte des considérations liées à l'égalité des sexes et sur les efforts de l'Assemblée pour contribuer au renforcement des institutions de l'OSCE dans l'avenir.

Cette année, nous soulignons le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Beijing des Nations Unies<sup>5</sup> par laquelle les droits des femmes étaient reconnus comme des droits de la personne. Or, une génération plus tard, à quelques exceptions notables près, l'inégalité des femmes persiste, et la violation de leurs droits humains dans les zones de conflits armés (où le viol est devenu une stratégie) a augmenté, de même que la traite internationale et l'exploitation des femmes et des filles.

Le crime organisé paraît avoir gagné en puissance et mieux maîtriser la technologie. Il sait exploiter la pauvreté, la guerre et le chaos post-conflit pour se constituer de vastes réseaux de pions faciles à remplacer.

Les femmes autochtones et membres de minorités ethniques sont plus vulnérables que jamais de nos jours. L'instruction, la formation et un travail bien rémunéré

---

<sup>5</sup> Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, [Déclaration et Programme d'action de Beijing](#), 1995.

restent encore inaccessibles pour beaucoup d'entre elles. À moins que nous, parlementaires, ne transformions nos systèmes, que nous ne revendiquions des lois qui garantissent la justice sociale et le respect des droits humains, à moins que nous n'établissions des objectifs quantifiables et des indicateurs clairs en matière d'égalité des sexes, à moins que nous n'adoptions et n'adaptions des programmes en fonction de ces objectifs, une prochaine génération de parlementaires devra mener les mêmes combats, réclamer les mêmes changements; les droits des femmes en tant que personnes humaines resteront un rêve illusoire. On dit qu'il faut juger une nation par la manière dont elle traite les plus vulnérables. Il serait tragique que la génération actuelle de parlementaires laisse tomber les filles, les sœurs et les mères de la terre.

Je vous remercie de votre attention.